



Décision du maire n°2020/24

Objet : Concession de terrain dans le cimetière communal

N° Plan : 1758

N° Registre : 2923

Vu la demande présentée par **madame Christiane GUICHARD, domiciliée 2 rue Pierre Baronnier 69130 ECULLY** tendant à renouveler une concession de terrain dans le cimetière communal, concession créée le 18/06/1973 par monsieur Eugène JEANDOT.

Le maire de Champagne au Mont d'Or décide que :

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder les sépultures particulières indiquées, une concession d'une durée de **15 ans à compter du 18/06/2018 et expirant le 17/06/2033.**

Article 2 : cet emplacement est accordé à titre de **renouvellement** de concession acquise le 18 juin 1973 pour une durée de 15 ans, renouvelée le 18 juin 1988, le 18 juin 2003 et expirant le 17 juin 2018.

Article 3 : Cette concession est accordée moyennant la somme de trois cent quatre-vingt-dix euros (390 €) versée dans la caisse du receveur municipal (quittance du 19/02/2020).

Article 4 : Un exemplaire du présent titre sera adressé aux titulaires de la concession et au receveur municipal.

A Champagne au Mont d'Or,
Le 06 mai 2020

Bernard DEJEAN

